

SECURITE INCENDIE

Rappel des Points de Vigilance

- 1- La signalétique (plan d'intervention) qui pour certaines résidences ne sont pas à jour
- 2- Les portes coupe-feu sur les locaux annexe (Vide ordure, local vélo cave...)
- 3- Pose avec contrat d'entretien de blocs de secours (parc de stationnement et cave)
- 4- Colonnes gaz qui doivent être bien ventilées
- 5- Exutoire de désenfumage : les travaux doivent être faits pour se mettre en conformité en cas d'intervention sur les skydomes, déclencheurs d'ouverture, DAD, grilles anti chutes cannes d'accès
- 6- Vérification des installations électriques par un bureau de contrôle
- 7- Vérification des extincteurs
- 8- Les bornes incendies dont l'entretien est à la charge de la copropriété à partir de leur position à l'intérieur de la copro, voir avec le SDIS pour une intervention.
- 9- Parc de stationnement souterrains, (blocs de secours extincteurs, bac à sable...)
- 10- Registres de sécurité à tenir à jour dans les loges...
- 11- Les grilles de ventilation des parkings souterrain : souvent en fond de boxe. La fermeture avec des portes pleines perturbent la ventilation et nécessiterait la mise en place de grille

Suite à appel d'offre, **la gérance dispose désormais d'un bordereau de prix permettant de traiter les différents points de cette liste.**

- Aucune obligation de recourir à l'une de ces entreprises, mais la base existe désormais pour une mise en concurrence
- Aucune obligation de choisir une seule entreprise pour tous les travaux que vous décidez d'entreprendre.